

Centre de Langues

Modalités de contrôle de connaissances 2024-2025

Tous les cours du Centre de Langues reposent sur une double évaluation : contrôle continu et évaluation finale. **L'assiduité est obligatoire** pour la validation de toute UE suivie au Centre de langues. Aucune dérogation ne peut être faite à cette règle.

À condition que l'étudiant.e ait respecté l'obligation d'assiduité, une seconde session peut être organisée. Celle-ci est fixée en fonction de 1.) le calendrier du département de rattachement de l'étudiant.e et 2.) des contraintes de l'équipe pédagogique du Centre de langues.

Les cours du Centre de Langues, lorsqu'ils sont validés, peuvent donner droit à des ECTS : 3 ECTS pour les niveaux A1 et A2 ; 5 ECTS pour les niveaux B1, B2, C1. Néanmoins, il faut noter que les crédits accordés aux cours du Centre de langues dépendent directement du nombre de crédits affectés aux LV dans la maquette du cursus de l'élève.

Pour les cours de langue pure (exemples : chinois débutant (vers A1), allemand intermédiaire (vers B1), ou encore espagnol élémentaire (vers A2), tout cours d'un niveau égal ou inférieur à un cours déjà suivi ne pourra être validé. De même aucun cours à contenu identique ne peut être validé deux fois.

Pour les cours à contenu thématique « cours à thème » qui existent en anglais, espagnol, allemand et portugais, le niveau indiqué est un niveau seuil. Un autre cours à contenu du même niveau peut alors être validé.

NB : S'ils n'ont pas été déjà validés dans le cadre du cursus, les cours du Centre de Langues peuvent servir à la validation du Diplôme de L'ENS. Se reporter à <http://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=504>

Les modalités de contrôle du Centre de langues est basé sur une distribution suivante :

50% contrôle continu et 50% examen terminal.

L'examen terminal est d'une durée maximum de 2h. Il est composé d'un travail écrit et/ou d'un examen oral.

Pour le Centre de langues, les semaines d'examen 2024-25 sont les suivantes :

Semestre 1 : semaine du 9 décembre 2024

Semestre 2 : semaine du 7 avril 2025